



# Association des Professionnels en Conseil Carbone

---

18/04/2011



# QUI SOMMES-NOUS ?

- L'APCC c'est :
    - Une association professionnelle indépendante, créée le 28/09/2010
    - Plus de 70 membres
    - Un conseil d'administration de 12 membres, dont un bureau de 4 membres:
      - **Président** : Rémi Marcus
      - **Vice-président** : Olivier Papin
      - **Trésorier** : Guillaume Neveux
      - **Secrétaire** : Eric Parent
  - L'APCC a pour objet de :
    - **Représenter la profession** auprès des autorités politiques et administratives
    - **Promouvoir un standard de qualité** des prestations de conseil carbone
    - **Constituer un centre d'expertise** méthodologique au niveau national et international
- ⇒ La création de l'APCC répond aux attentes exprimées dans le rapport Havard, **préconisant une structuration de la filière pour notamment répondre aux enjeux du Grenelle 2** (*obligation de réaliser un bilan GES pour les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'ici fin 2012*)



# LES MISSIONS

- L'APCC fonctionne sur un **modèle participatif avec ses membres**, organisés en groupes de travail :
  - **GT Site Internet** qui crée, rédige et met à jour le Site Internet de l'Association
  - **GT Antennes locales** qui conçoit puis mettra en place en 2011 les antennes locales
  - **GT Certification** visant à réfléchir sur une forme de certification ou qualification des prestataires carbone
  - **GT Normalisation** qui contribue à l'enrichissement et à la validation des normes ISO en cours (ISO 14064, ISO 14067, ISO 14069...)
  - **GT Construction** qui travaille avec l'ADEME sur les émissions de GES dans la construction (revue du guide sectoriel)
- Expert reconnu par les institutions, l'APCC est présente dans les instances et les débats :
  - **Comité de Gouvernance de la Base Carbone**, pour valider et enrichir la base des Facteurs d'émissions de référence en France
  - **Décret relatif à l'article 75 du Grenelle 2** : défense du scope 3 par l'APCC auprès de divers interlocuteurs institutionnels
  - **Pôle de coordination nationale sur les bilans GES**, pour travailler sur la méthodologie d'établissement des bilans GES et pour suivre la mise en œuvre du dispositif d'obligation<sub>3</sub>



ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN CONSEIL CARBONE

---

# ADHÉRER À L'APCC

- Pourquoi adhérer ? Pour bénéficier :
  - D'une **représentation auprès des différents interlocuteurs** (Ademe, Ministère, commissions...)
  - D'une **veille sur l'actualité du conseil carbone** en France: évolutions réglementaires, méthodes, recherche...
  - D'**outils mutualisés**
  - De **journées techniques**
- ⇒ Adhérer à l'APCC, c'est avant tout bénéficier de la force et de la puissance **d'un réseau national de professionnels**
- Comment Adhérer ?

Remplir le bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet :

<http://www.apc-carbone.fr/>